



PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 21 novembre 2019
17h30

Salle 5

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès verbal de la séance du Jeudi 4 juillet 2019

1.1. Approbation de l'ordre du jour

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2.1. Installation du Conseil : règlement intérieur

2.2. Composition des commissions et conseils

2.3. Nouvelle modalité d'élection représentants des parents d'élève au CA (article R421-30 du code de l'éducation)

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Tarifs budgets 2020

Convention et contrats divers (Partenariat CNES, téléphone infirmière et personnel de permanence)

3.2. Budget 2020

3.3. D.B.M. sur budget 2019

3.4. Ordre de recette exceptionnel (- *annulé*)

3.5 Admission en non valeur

3.6 Voyages (Allemagne, + Guchen, Valras)

3.7 Aides (Déroit, - appel à Projet Californie)

4. PÉDAGOGIE

4.1. Résultats au DNB en juin 2019

4.2. Rentrée 2019 : structures, effectifs, postes

4.3. Rapport annuel

4.4. Prévisions d'effectifs 2020

4.5 Projets culturels retenus par le département

4.6 Dispositif devoirs faits (information organisation 2019-2020)

4.7 Dates DNB Blancs et oral DNB

4.8 Présentation Projets (Conseil Départemental Jeunes, Sensibilisation transports scolaires, Charte voyage scolaire modifiée –*annulé*-, Projet ExAO)

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Informations postes agents

5.2. Informations matérielles dotations et travaux prévisionnels

5.3. Questions supplémentaires FCPE (rappel article 7 du RI du CA ... Pour être inscrite, une question doit être formulée par la moitié de ses membres)

- Demande d'un groupe de travail autour de la Charte des voyages
- Position FCPE concernant article R 421-30
- Accès étude ou CDI pendant période d'hiver

Membres présents :

Pour l'administration :

M. CHICHE, Principal, M. LEFEUVRE, Principal adjoint, M. BUCHARD, Gestionnaire, Mme REDON, Conseillère Principale d'Education.

Pour les représentants des collectivités :

M. GLEYZE, Conseiller départemental, M. POUJARDIEU, Représentant de la commune de Langon.

Pour les enseignants:

Mme POUPOT, Mme DONNY, Mme BOURRIOT, Mme HEROLD, M. ETCHEGARAY.

Pour les personnels ATOSS :

M. SOLUREAU

Pour les parents d'élèves :

- FCPE : M. PAUQUET, Mme VIAULT, Mme PERRAULT, Mme PELLETIER, Mme GIRAUDEL.
- AILPE/AAPEL : Mme BIASI

Pour les élèves :

Rebeca DORAY, Myriam DAÏFI

Sont invités et n'ont pas droit au vote : Mme NEVEU

**17h35 : Ouverture du Conseil d'Administration, le quorum étant atteint.
18 membres sont présents.**

1. Approbation du procès verbal de la séance du jeudi 4 juillet 2019

Approuvez-vous le procès verbal de la séance du jeudi 4 juillet 2019 ?

Présents 18/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 18

1.1. Approbation de l'ordre du jour

Approuvez vous l'ordre du jour tel que modifié ?

Présents 18/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 18

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2.1. Installation du Conseil : règlement intérieur

Art.- 1 – ...Références du Code de l'Éducation

Art.- 2 – ...Nombre de réunions ordinaires

Art.- 3 – ...Modalités de réunions en séances extraordinaires

Art.- 4 - Les convocations sont envoyées au moins 8 jours à l'avance. **Ce délai peut être réduit à un jour en cas d'urgence.**

Art.- 5 - Les membres suppléants du Conseil d'Administration recevront les convocations en même temps que les titulaires. Mais pourquoi ?

Art.- 6 - Un secrétaire est désigné en début de chaque séance, par alternance entre les représentants des parents et des personnels, à l'exclusion des membres de droit.

Art.-7- L'ordre du jour est arrêté en début de séance.

Les demandes d'inscription de questions supplémentaires peuvent être formulées cinq jours avant la séance.

Si une étude complémentaire s'avère nécessaire, ou à la demande d'une catégorie, la question peut être renvoyée à la prochaine séance où elle figurera en tête de l'ordre du jour

Art.- 10 - Délibérations sur la base des votes personnels à main levée....Vote secret ...de droit

Art. - 11 - Les membres du Conseil d'Administration doivent obligation de discrétion pour tout ce qui a trait aux cas individuels.

Art. - 12 – Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques, pas accessibles aux personnes pas invitées seulement à titre consultatif par le Président.

(17h51 : Arrivée de M. SOLUREAU, représentant des ATTEE et de Mme GIRAUDEL , représentante des parents FCPE)

- Art. - 13** - La Commission Permanente est mise en place dès la première séance du Conseil d'Administration.
Art. - 14 – Le Conseil de Discipline est mis en place dès la première séance du Conseil d'Administration.
Art. - 15 - Le règlement peut faire l'objet de modifications proposées soit par le Chef d'Établissement, soit par un sixième au moins des membres titulaires du Conseil. Elles sont adoptées en séance à la majorité des présents.

Approuvez vous le Règlement Intérieur tel que proposé ?
Présents 19/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 19

2.2. Composition des commissions et conseils

Les différents collèges ont été invités à préparer une proposition de liste de participation aux instances réglementaires :

- Commission permanente,
- Conseil de discipline,
- Commission fonds social,
- Commission éducative article 3.4 du RI,
- CESC,
- Conseil pédagogique
- CHS
- CVC

➤ Composition de la Commission permanente :

Article R421-37 du code de l'Éducation
Le chef d'établissement, Président
Le Principal Adjoint
Le gestionnaire
Le représentant de la collectivité de rattachement
3 personnels enseignants et d'éducation
1 personnel ATOSS
3 représentants des parents
1 représentant des élèves

Article R421-38 3°

« Pour chaque membre élu de la CP, un suppléant est élu dans les mêmes conditions »

	Titulaires	Suppléants
Représentant de la collectivité	M POUJARDIEU	
3 Personnels enseignants	ROCHEREAU Stéphanie	HEROLD Sophie
	HOOPER Catherine	LOSSE Florence
	POUPOT Nathalie	CHEVILLOT Sophie
1 personnel ATTEE	HAINAUT Laurence	
3 représentants Parents	PERRAULT SONIA	PAUQUET PASCAL
	PELLETIER CAROLE	VIAULT ANNE
	Mme BORDESOLLE	
1 représentant Elèves	DORAY Rebecca	DAIFI Myriam

➤ **Composition du Conseil de discipline :**

Le chef d'établissement, Président
Le Principal Adjoint
La CPE
Le gestionnaire
4 personnels enseignants et d'éducation
1 personnel ATOSS
3 représentants des parents
2 représentants des élèves
Pour chaque membre titulaire un suppléant est élu.

	Titulaires	Suppléants
4 Personnels enseignants	BOURRIOT Amélie	CHEVILLOT Sophie
	HEROLD Sophie	ROCHEREAU Stéphanie
	DONNY Rose	HOOPER Catherine
	LOSSE Florence	POUPOT Nathalie
1 personnel ATTEE	SOLUREAU Eric	LAURE Gaëlle
3 représentants Parents	Mme GIRAUDEL VIRGINIE	DANIELOU MARIE
	PAUQUET PASCAL	PELLETIER CAROLE
	Mme BORDESSOULE	VIAULT ANNE
2 représentant Elèves	COURREGELONGUE Jeanne	DORAY Rebecca
	DAIFI Myriam	LOUIS Kory Liam

➤ **Composition de la Commission de Fonds Social :**

Composition libre, proposition au CA :

Chef établissement : M CHICHE
Gestionnaire : M BUCHARD
Principal Adjoint : M. LEFEUVRE
CPE : Mme REDON
Assistante sociale : Mme LATRILLE
Secrétaire de Gestion : Mme LAURE
1 Parent : Proposition : Titulaire : Mme BIASI (AAPEL/AILPE)
Suppléant : Mme NEVEU (FCPE)

➤ **Composition de la Commission Éducative :**

Chef d'établissement ou son Adjoint: M CHICHE ou M. LEFEUVRE
CPE : Mme REDON
Le Professeur Principal de la classe concernée
1 Parent : Proposition : Titulaire : Mme GIRAUDEL (FCPE)
Suppléant : Mme BIASI (AAPEL/AILPE)

➤ **Composition du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) :**

Composition libre, proposition au CA :

Principal adjoint	M. LEFEUVRE
CPE	Mme REDON
Infirmière	Mme GUENANT
Assistante sociale	Mme LATRILLE
Parents volontaires	LE TOUX MARIANNE
	NEVEU MARINE
	DANIELOU MARIE
Professeurs volontaires	Mme LACOSTE
	M.MORA

➤ **Composition du Conseil Pédagogique :**

Le Conseil Pédagogique est composé conformément à l'article L421-5 du Code de l'Éducation modifié par le décret n°2014-1231 du 22 octobre 2014.

Un représentant par discipline.

Le Conseiller Principal d'Éducation, le Chef d'Établissement et son adjoint sont membres de droit.

L'inscription est volontaire, pour l'année scolaire. Il est prévu un titulaire et un suppléant. A défaut de proposition le Chef d'Établissement choisit les membres du Conseil Pédagogique.

Le Conseil Pédagogique est une instance consultative. Tout collègue souhaitant y participer est bienvenu, il en informe le Principal.

➤ **Composition du Comité Hygiène Sécurité (CHS) :**

Chef établissement	M. CHICHE
Gestionnaire	M. BUCHARD
Principal Adjoint	M. LEFEUVRE
CPE	Mme REDON
1 représentant de la collectivité (voix consultative)	
1 représentant Personnel non enseignant	M. SOLUREAU / M. BROSSARD
2 représentants Professeurs	M. BARROSO
	M. COUTANT
2 représentants Parents	DANIELOU MARIE
	VIAULT ANNE
2 représentants Elèves	LOUIS Kory Liam
	DORAY Rebecca
	GUENANT Odile-infirmière

➤ **Composition du Conseil de vie collégienne (CVC) :**

Le conseil de vie collégienne (CVC) est une instance de représentation des élèves.

Il favorise l'expression des collégiens et contribue à l'apprentissage de la citoyenneté.

Rendre les collégiens acteurs de la vie de leur collège.

Valoriser les initiatives des élèves.

Permettre aux élèves d'impulser des actions

Instance consultative qui permet aux élèves de:

- 1- Dialoguer, échanger, débattre sur les questions relatives au collège.
- 2- Faire des propositions pour améliorer la vie au collège.
- 3 -Concevoir, choisir et mener des projets dans l'intérêt de tous les élèves.

Composition :

Le président du CVC: le chef d'établissement

Le vice président est un élève.

Des représentants des élèves.

Au moins 2 représentants des personnels dont 1 personnel enseignant et la CPE référente (Rôle accompagner les élèves).

Au moins 1 représentant des parents d'élèves. *Mme Perrault se présente et est acceptée.*

« Année expérimentale », construction progressive.

Mme REDON souligne qu'aucun enseignant ne s'est encore proposé. Il ne s'agit pas forcément d'un membre du CA.

Organisation et suivi CPE.

Proposition FCPE : Mme NEVEU ou Mme PERRAULT

2.3. Nouvelle modalité d'élection des représentants des parents d'élèves au CA

article R421-30 du code de l'éducation

Le CA est consulté sur la possibilité que le vote se fasse à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance.

Un document de la FCPE nous a été transmis qui donne sa position. (il sera envoyé aux membres du CA avec le PV).

Après cette consultation, le choix est arrêté par le Chef d'Etablissement : maintien de la position précédente qui favorise le dialogue.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Actes préparatoires budget 2020.

➤ Tarifs

<u>Couverts/vaisselle :</u>	Couverts	1 euro
	Assiette	2,60 euros
	Soucoupe	2,00 euros
	Coupelle/bol	2,00 euros

Badge ascenseur : 20,00 euros

Matériel/mobilier : prix du bien neuf ou du montant de la réparation

Manuels scolaires/livre du CDI

Perte de l'ouvrage : 15 euros

Vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

Dégradation de l'ouvrage lors de sa 1^{ère} année : 10 euros

Vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

Dégradation des ouvrages à partir de la 2^e année : amende forfaitaire de 5 euros

Vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

Livres – DVD CDI : prix neuf en cas de perte

Vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

Perte du carnet de liaison : Prix : 2,00 euros

Vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

Location du gymnase

12 euros / heure

Vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

Location d'une salle de classe

6 euros / heure ou 40 euros / journée

Pour vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

➤ Politique d'achat

Réglementairement à compter du 01/01/2020 :

- pas de publicité, ni de mise en concurrence obligatoires pour les achats ou travaux inférieurs à 40 000 euros HT
- publicité et procédure adaptées pour les achats et travaux de 40 000 à 90 000 euros HT (Marché à Procédure Adaptée)
- procédure adaptée pour les achats de fournitures de 90 001 à 221 000 euros et les travaux de 90 001 à 5 548 000 euros (publication obligatoire au BOAMP et JAL)
- procédure formalisée (publication obligatoire au BOAMP et au JOUE) pour les achats de fournitures supérieurs à 221 000 euros et pour les travaux supérieurs à 5 548 000 euros

Pour vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

➤ Autorisation de signer les marchés

En application de l'article R421.20 du Code de l'Éducation le Conseil d'Administration donne délégation au Chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget 2020 et dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas 221 000 euros HT pour les fournitures et 5 548 000 euros HT pour les travaux.

Pour vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

➤ Durées d'amortissement:

Dans le cadre de l'article 39.1.2 du Code Général des Impôts, autorisez-vous les durées d'amortissement suivantes ?

Mobilier	10 ans
Matériel fixe	10 ans
Matériel mobile	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

➤ Contrats liés au fonctionnement administratif, à la maintenance et la sécurité:

- Contrat de vérification des extincteurs avec la société APS

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de maintenance des installations anti-intrusion avec la société APS

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de télésurveillance avec la société APS

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de maintenance des appareils informatiques et logiciels avec le CAMMI

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat adhésion CFC 2020 à 2023

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de dératisation avec la société Ecolab

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de mise à disposition d'une boîte postale avec la Poste

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de location et d'entretien d'une machine à affranchir avec la société Néopost

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Convention de mandat pour la paye des AED avec le lycée Montesquieu

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de maintenance de photocopieurs avec la société Ricoh 1^{er} trimestre 2020

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de curage du bac à graisse avec la société SOS Assainissement

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de maintenance de la centrale incendie avec la société SPIE

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de maintenance des matériels avec la société UBC

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat d'assurance MAIF

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat d'assurance MMA

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat pour 2 abonnements de mobile

Pour vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de maintenance avec la société Ideolys (logiciel Easylis)

Pour vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Contrat de maintenance sonnerie PPMS avec la société SEMAS 2019 à 2021

Pour vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

➤ Conventions liées à la pédagogie:

- Convention avec le CNES

Pour vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

- Convention mutualisation DELF avec collège Toulouse Lautrec ou tout autre établissement de la ZAP Sud Gironde (mais priorité donnée au niveau collège).

Pour vote:
Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

3.2. Budget 2020

Au même titre que la répartition des moyens horaires, le budget présenté par l'ordonnateur est un acte politique qui doit refléter les objectifs de l'établissement et les moyens qui y sont affectés. Il est présenté par M. Buchard Adjoint Gestionnaire.

M. GLEYZE précise que la dépense par élève pour le collège Jules Ferry est supérieure à la moyenne départementale.

M. BUCHARD répond que ceci n'est pas présenté aujourd'hui lors des prévisions budget 2020 mais lors des comptes financiers lors d'un prochain CA.

Mme DONNY demande si les 600 euros sont pour la totalité des voyages.

M. BUCHARD répond que oui.

M. PAUQUET pose la question de la participation de la CDC de BARSAC mais pas de celle de LANGON.

M. POUJARDIEU fait la remarque que ce n'est peut être pas de leur ressort.

Mme HEROLD remarque que les fonds sociaux baissent alors que les CSP défavorisées augmentent.

M. BUCHARD répond que les fonds sociaux sont abondés par le rectorat en fonction de leur utilisation. Le problème est que les familles en difficulté ne le demandent pas (sentiment de honte ?). Si les familles font plus de demandes, les fonds sociaux augmentent. 99% des dossiers aboutissent à une aide.

M. GLEYZE précise que c'est le même problème dans tous les établissements. Les factures impayées augmentent mais pas les demandes de fonds sociaux. Projet budget 2020 : niveau national prévision d'une dotation divisée par 2.

Mme PERRAULT demande des précisions sur le nombre d'élèves boursiers suivant le taux.

M. BUCHARD répond : taux 1 : 80 élèves (87 l'an passé) ; taux 2 : 34 élèves (38 l'an passé) ; taux 3 : 39 élèves (39 l'an passé).

Réponse de M. BUCHARD à M. GLEYZE sur les perturbateurs endocriniens dans les repas : la pression financière sur les industriels grâce à la mutualisation des achats permet d'exiger leur diminution.

Question soumise au vote:

Vu le rapport de l'ordonnateur, adoptez-vous le budget 2020 arrêté à :

702 782.14 € de dépenses

700 682.14 € de recettes

Présents 20/24 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

3.3. D.B.M. sur budget 2019

- 2 100,00 euros pour remplacement évaporateur (service OPC)
- 6 100,00 euros pour remplacement bain marie (service OPC)
- 5 000,00 euros pour denrées alimentaires (service SRH)

M. GLEYZE invite l'établissement à se rapprocher d'autres établissements qui ont développé leur restauration BIO sans augmentation de coût.

Le Principal sollicite si possible une information précise du nom des établissements concernés.

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

3.4. Ordre de recette exceptionnel

Annulé

3.5. Admission en non valeur

Proposition de :

- 204.38 euros de frais de demi-pension
- 174.12 euros de frais d'huissiers et 67.83 euros pour un 2^{ème} dossier

Présents 20/24 Pour vote:
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

3.6. Voyages

Allemagne : pas de modification du budget initial

Pas de possibilité d'utiliser l'avion – Désistement du SISS – Changement de prestataires –

Pour information suite à appel offres les marchés Irlande, Angleterre ont été validés.

Peu d'information sur l'accueil des Californiens si ce n'est sur la date de séjour envisagée du 07 au 17 juin.

➤ **Tarif et période voyage de l'Association Sportive à Guchen :**

- Part élève = 293,33 euros
- Part accompagnateurs = 163,33 euros
- Date: 15 au 19 juin au lieu du 9 au 12 juin

Présents 20/24 Pour vote :
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

➤ **Voyage Valras (CNES):**

Présentation des réalisations dans le cadre de l'atelier scientifique, rencontres avec des scientifiques projet GLOBE.

Participation de 40,00 euros par élève (montant maximum envisagé correspondant au transport en bus – le reste nuitée, repas, intervenants ou matériels sera pris en charge par le CNES).

Présents 20/24 Pour vote :
Contre: 0 Abstention: 1 Pour: 19

M. BUCHARD : déjà 4 voyages de votés donc déjà un gros travail pour l'intendance. Un 5^{ème} voyage signifie une surcharge de travail.

3.7. Aides à Projet d'accueil des Californiens

Reliquat prévu pour accueil Californien : 3 890 euros ?

Période envisagée : juin 2020

➤ **Voyage à Détroit :**

Aide mairie de Fargues 100 euros

Trousse à Projet1 402 euros
Globe International168.50 euros

Présents 20/24 **Pour vote :**
Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 20

4. PÉDAGOGIE

4.1. Résultats au DNB en juin 2019

1 - Taux de réussite et Mentions

Champ : Candidats sous statut scolaire pour les Établissements et Ensemble des candidats pour les références académiques

Etablissement		Dept	Acad
% Présents / Inscrits	97,5%	96,7%	96,8%
Présents	115	16 745	34 611
Admis	99	14 685	30 629
Taux de réussite brut 2019	86,1%	87,7%	88,5%
Taux de réussite attendu	87,8%		
Rappel Taux brut 2018	82,7%	85,2%	87,0%
Mentions très Bien	28		
Mentions Bien	27		
Mentions Assez Bien	25		

M. CHICHE : les correctifs nécessaires concernant les options : latin, occitan, qui n'avaient pas été pris en compte alors qu'elles avaient été transmises par l'établissement, ont été demandées par l'établissement auprès du service des examens du Rectorat. Les tableaux définitifs devraient être fournis en janvier.

Mme PERRAULT pose la question de la réédition des diplômes.

M. CHICHE ne dispose pas de cette information.

4.2. Rentrée 2019: structures, effectifs, postes

- 5 classes de 6^{ème}
- 5 classes de 5^{ème}
- 4 classes de 4^{ème}
- 5 classes de 3^{ème}

Pour un effectif de 549 élèves scolarisés au 14-11-2019 (535 au 27-08-2019).

Confirmation des mouvements importants de population scolaire.

Tous les postes enseignants sont attribués.

4.3. Rapport annuel

Le rapport annuel du Chef d'Établissement fait le point sur l'ensemble des actions mises en œuvre en 2018-2019.

Il n'y a pas eu de changement majeur dans nos fonctionnements des adaptations, que ce soit au niveau pédagogique, éducatif ou dans la gestion matérielle. Une continuité affirmée dans la recherche de la qualité des enseignements, du climat scolaire, ou de la qualité des lieux ...

Ce document récapitule les grandes actions engagées au titre de l'année précédente et dont le Conseil d'administration a été informé lors des différentes réunions de l'année. Mais il est incomplet, compte tenu de la dynamique de l'établissement.

Certains points sont évoqués dans le cadre de notre Conseil de ce jour et complètent le document (résultats au DNB , projets divers, travaux...)

4.4. Prévisions d'effectifs 2020

Nombre de divisions prévisionnelles

Le nombre de divisions théoriques est calculé automatiquement à partir des effectifs saisis précédemment.

Le seuil utilisé pour le calcul est consultable en cliquant sur le libellé de la formation concernée.

Libellé formation	2020 DSDEN			2020	
	Effectif	Divisions théoriques	Divisions DSDEN	Effectif	Divis théori
6EMES	0	0.0	0.0	162	6.0
6EME D'ACCUEIL	0	0.0	0.0	0	0.0
Sous-total 6EME	0	0.0	0.0	162	6.0
5EMES	0	0.0	0.0	136	5.0
Sous-total 5EME	0	0.0	0.0	136	5.0
4EMES GENE (NC 4E AES)	0	0.0	0.0	146	5.0
Sous-total 4EME GENERALE (N.C 4E AES)	0	0.0	0.0	146	5.0
3EMES GENERALES	0	0.0	0.0	117	4.0
Sous-total 3EME GENERALE	0	0.0	0.0	117	4.0
UNITES LOCALISEES INCLUSION SCO.(EX UPI)	0	0.0	0.0	14	1.0
Sous-total UNITES LOCALISEES INCLUSION SCO.(EX UPI)	0	0.0	0.0	14	1.0
Sous-total 0330083L CLG JULES FERRY LANGON CEDEX	0	0.0	0.0	575	21.0
TOTAL général 0330083L CLG JULES FERRY LANGON CEDEX	0	0.0	0.0	575	21.0

Ecart important entre les prévisions de l'établissement et celles de la DSDEN en 6^{ème} de plus de 10%. Information officielle de l'accord des services sur le nombre prévisionnel de l'établissement. La réponse de M le DASEN est attendue.

4.5. Projets culturels retenus par le département

Projet(s) soutenu(s) et montant de l'aide

- Actions collectives, vie affective et sexuelle : *Education à la vie affective et sexuelle* - Pour l projet, merci de vous rapprocher de la Maison Départementale de la Santé (05 57 mds@gironde.fr).
- A la découverte du domaine de Plassac : *La villa romaine, l'archéologie et la littérature* - 400
- Billets courant vert : *Collège Jules Ferry Langon club développement durable* - Mer association partenaire, attributaire de l'aide du Département.
- Collège au cinéma : *Collège au cinéma* - Le montant de l'aide sera déterminé en fonction de transport). Merci de contacter le 05 56 99 33 33 - poste 57 48.
- Programmes Iddac : *Allons au théâtre !* - 300 €

4.6. Dispositif devoirs faits

Début :

9 octobre 2019

136 élèves inscrits pour la première période soit 20% de l'effectif

Critères :

Sur proposition des professeurs principaux (difficultés recensées par les professeurs)

À la demande des parents (inscriptions)

- 1 professeur coordonnateur, 8 professeurs du collège, 2 AED, 1 professeur des écoles
- Modalités : sur des créneaux dédiés pour les 6^{ème} / 5^{ème} et sur les heures d'études pour les 4^{ème} / 3^{ème}. Une séance le mardi soir hors temps scolaire de 17h20 à 18h20.
- Des difficultés pour faire coïncider certains créneaux avec les disponibilités des encadrants.



4.7. Dates DNB blanc

- Inscrites dans l'agenda partagé de Pronote: les lundi 6 et mardi 7 avril 2020

- Choix de devoirs communs : du Lundi 13 au jeudi 16 janvier 2020
- L'oral du DNB aura lieu le mercredi 13 mai.

Le Collège Toulouse Lautrec était centre de correction du DNB. Il ne pourra pas assurer cette mission en juin 2020. Nous sommes susceptibles de devoir les remplacer.

4.8. Présentation Projets

- Présentation du **Conseil Départemental Jeunes**, par la CPE Mme Redon.

Avec 2 élus :

Manon Fauvel et Léo DELAS

Choix de la parité par le conseil départemental qui prend en charge les frais supplémentaires occasionnés (passage de 1 à 2 représentants).

- **Sensibilisation transports scolaires :**

La date prévisionnelle est le jeudi 9 janvier 2020.

Ce dispositif est mis en œuvre par le département.

Il concerne les élèves de 6^{ème} et de 4^{ème}.

Travail déjà initié cette année avec une remise de matériels aux élèves de 6^{ème} par le Président du Département.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Informations postes agents

En début d'année scolaire perte importante du nombre d'heure de travail liée à :

- des congés non remplacés malgré un suivi attentif des services du Département
- au recrutement de 2 personnels CUI CAE (un poste non encore pourvu).

5.2. Informations matérielles dotations et travaux prévisionnels

Travaux SELF été 2019 pour un montant de **174 711.60** euros.

Travaux sonorisation PPMS été 2019 **3791.99** euros.

Installation de 6 bancs et de 2 tables de ping-pong (en cours) de l'ordre de **6000 euros**.

Equipement informatique **17301.60 euros**.

Sont prévus :

- Climatisation Salle de brassage technique – prévue pour 2019 lors de rencontre du président octobre 2018 (non votée pour 2019) donc vote février mars 2020 -
- Demande par courrier du Principal au Président du Département le 10 04 2019 - sécurisation des clôtures et ancien portail – en attente – Dossier transmis au technicien de secteur, M Favory pour un travail avec l'Équipe mobile de sécurité
- Fenêtres RDC et 1^{er} étage soumis à arbitrage plan pluriannuel maintenance – en cours – vote février mars 2020 –
- M le Principal évoque le décalage entre les protections existantes sur le coté ouest du bâtiment pédagogique et leur absence coté est.*
- Traitement des façades et Isolation des combles sous toiture – en attente d'arbitrage dans le cadre des programmes pluri annuels.
- Projet peinture de salle de cours lors des dernières vacances de l'année scolaire.
- Création d'un local agent par les personnels de l'établissement et les équipes mobiles du département.
- Information du département de l'abandon de la mise à disposition du logement de fonction en RDC du bâtiment pédagogique.

En conséquence demande de l'établissement de reclassement de ce local.

Le Principal précise a Monsieur Gleyze : la demande de changement d'affectation du logement de fonction vacant prend une importance d'autant plus grande au regard de l'augmentation prévisionnelle d'effectifs et de classe qui devrait être prochainement confirmée pour la prochaine année scolaire.

5.3 Questions supplémentaires FCPE

- Demande d'un groupe de travail autour de la Charte des voyages.

M. CHICHE : logique de restriction des voyages pour les prochaines années. Travail à élaborer avec les enseignants pour trouver des solutions.

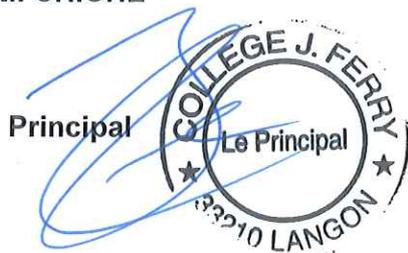
- Position FCPE concernant article R 421-30 pour information.

- Accès étude ou CDI pendant période d'hiver.

Réponse CPE : une étude libre et accueil très important du professeur Documentaliste de l'ordre de 40 élèves à 13h, 4 fois par semaine. Impossible d'accueillir plus dans de bonnes conditions. Le Principal complète cette intervention en rappelant le travail important effectué en matière d'accès à la lecture et la progression constante des chiffres d'emprunt (voir Rapport Pédagogique annuel)

Fin du Conseil d'Administration à 20h28

Le Président :
M. CHICHE



Le Secrétaire de séance :
Mme DONNY

The image shows a blue ink signature of Mme Donny over the text "Enseignante".

Enseignante

